

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 UNITÉ (CLAIR)
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
807/ 13.09.1985

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
*PSE n° 5260
 Gend/OT/É.R. des 5/12/85*
70

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
13 Septembre 1985
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
Commune de
 AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)
 OBJET DE LA PROCÉDURE
DOSSIER : O . V . N . I

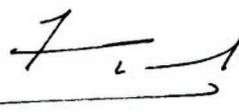
ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE
ADMINISTRATIVE
 SCELLÉ(S)
 INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-Verbal de transport - constatations et mesures prises
2	Procès-Verbal d'audition Genl. (témoin)
3	" " " " (témoin)
4	" " " " (témoin)
5	" " " " Témoin Monsieur
6	" " " " Monsieur
7	" " " " Monsieur
8	Planche photographique
9	Relève cartographique

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
	<input type="checkbox"/>	M. Le Préfet Commissaire de la République
	<input type="checkbox"/>	M. Le Général Commandant l'Etat Major Inter armées à
	<input checked="" type="checkbox"/>	2 Au Ministère des Armées-Direction Gend- armerie et Justice Militaire Bureau emploi
	<input type="checkbox"/>	Archives section opérations.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE **Le Colonel** 198
 Commandant le Groupement de
 Gendarmerie de
 SIGNATURE ET CACHET


ROUPEMENTS DE

COMPAGNIE DE

BRIGADE DE

G E N D A R M E R I E - N A T I O N A L E

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ANALYSE

Apparition d'un phénomène
aérien Insolite.

PROCES-VERBAL DE CONSTATATIONS ET
DES MESURES PRISES

Déce n° 807/1

l'an mil neuf cent quatre vingt cinq
le Treize Septembre
Nous , MDL. Chef de la Brigade de
Gendarmerie de la ,
Rapportons les opérations suivantes :

I - PREAMBULE -

Vu l'enquête ouverte sur l'apparition d'un phénomène aérien insolite.

Le 13 Septembre 1985 vers 15 heures 15 au bureau de notre Brigade nous sommes avisés par la Permanence Gendarmerie du , qu'un phénomène aérien insolite vient d'avoir lieu dans

Une masse blanche, brillante a effectué plusieurs déplacements le long du chemin balisé menant à la puis a subitement pris de l'altitude pour enfin disparaître définitivement en direction du Nord.

Les Gendarmes Présents sur les lieux ainsi que deux promeneurs ont été témoins de cette observation.

Un compte rendu est adressé à notre Commandant de Compagnie à

II - MESURES PRISES-

Une patrouille de notre unité s'est immédiatement rendue sur les lieux et plus précisément au point d'évolution du phénomène. (aucune trace ou indice ni odeur particulière n'a été relevé).

Nous avons procédé à l'audition de ces cinq personnes qui sont unanimes et dogmatiques quant au phénomène aperçu.

Notons toutefois une différence d'appréciation du volume de l'objet observé.

.../...

- l'audition du Gendarme fait l'objet de la Pièce n°807/2
- L'audition " " " " de la Pièce n°807/3
- L'audition de l'Adjudant " " " " 807/4
- l'audition de Mr fait l'objet de la pièce n° 807/5
- l'audition de Mr " " " " n° 807/6

Une planche photographique a été établie et fait l'objet de la Pièce numéro 807/8.

Un croquis de l'état des lieux a été renseigné et fait l'objet de la pièce 807/9/

L'enquête a été diligentée simultanément auprès du Centre Météorologique de _____ et de _____, de l'Observatoire de la _____, ainsi qu'auprès de la Station Ionosphérique de cette localité.

Aucune de ces stations n'a enregistré la moindre perturbation magnétique ou électrique, ni perçu la moindre anomalie.

Nos investigations ont également été menées auprès des clubs d'aéromodélisme; en effet le 13 Septembre 1985 vers 14 heures 30 deux personnes faisaient évoluer des avions télécommandés à deux Kilomètres environ du site. Ces modèles réduits émettaient un bruit caractéristique, d'après les renseignements recueillis ces appareils ne sont pas dirigeables à une telle distance du point de Télécommande.

A la suite d'un article paru dans un quotidien le 14 Septembre 1985 une personne a pris contact avec notre unité pour nous faire part des observations similaires qu'elle a pu faire le 6 Août 1985.

Il s'agissait également d'une masse blanche se déplaçant rapidement, ce phénomène a été observé le 6 Août 1985 à 18 heures 15 à la _____ à quelques Kilomètres (5km) de l'emplacement du Gendarmerie.

L'audition de Monsieur _____ fait l'objet de la Pièce n° 807/7.

INTERPRETATIONS PLAUSIBLES DU PHENOMENE/

A) BALLON SONDE équipé d'un réflecteur radar.

Les dimensions de ce ballon peuvent atteindre 2 mètres de Diamètre, ils sont en général équipés d'un réflecteur radar multifaces aluminisés.

Des renseignements recueillis auprès du Centre Météorologique à _____, il ressort qu'un lâché de Ballons sondes a été réalisé le 13 Septembre 1985 vers 15 heures depuis le secteur de _____ à _____, il s'agissait, de ballons de petits diamètres inférieurs à 1 mètre, de couleur rouge, ces ballons n'étaient pas munis d'un dispositif "Réflecteur Radar".

B) TOURBILLON DE POUSSIERE.

Certains phénomènes de tourbillon peuvent se produire par des masses d'air chargées de fines particules qui se déplacent impétueusement avec un double mouvement de translation et de rotation rapide, ces tourbillons peuvent prendre l'apparence de petites masses nuageuses, en général ils ont une forme allongée légèrement conique.

.../...

C) ENVOL PAPIER -PLASTIQUE -OU COUVERTURE ALUMINISEE

Lors de nos différentes patrouilles effectuées dans le secteur de l'enclos et de la soufrière nous avons pu constater que certains randonneurs, abandonnaient sur le sentier balisé le reliquat de leur nourriture mais aussi divers papiers, poches plastiques, ainsi que des couvertures de protection détériorées. Ces couvertures aluminisées sont extrêmement légères et ont une superficie de 3à4 m2 environ.

L'éruption Volcanique du mois de Septembre , ayant modifié la densité de l'air ~~en~~ par l'apparition de masses d'air chaud, a rompu l'équilibre donnant naissance à des courants aériens.

La force de ces vents est d'autant plus forte que la différence des deux pressions est plus élevée.

Le jour de l'observation une masse d'air chaud (trainée) provenant du cratère, était nettement visible au dessus de l'enclos, sa direction était sensiblement SUD-NORD .

Au point d'observation le vent était faible alors qu'il était nettement plus fort dans . La situation de la de et le massif de créant un effet de "Venturi" important.

Une alternance de vent inférieur et supérieur aurait facilement pu faire déplacer une feuille de papier , ou , comme nous l'avons vu précédemment une couverture aluminisée encore plus légère.

Cet objet au rythme du vent et des ascendances peut suivre de multiples trajectoires, pour ensuite se stabiliser sous une masse d'air chaud et disparaître dans sa direction.

L'effet du soleil sur ce genre de matériau provoque de multiples éclats.

III - RAPPORT D'OBSERVATION -

SITUATION GEOGRAPHIQUE du lieu d'observation :

Commune de , lieu dit situé
à l'Est de la - Département de

CONFIGURATION DES LIEUX

Le phénomène s'est produit dans une région de montagne dans le massif de - Secteur de et plus précisément au point nommé

Ce secteur désertique n'est constitué que d'anciennes coulées de magma. Il n'existe aucune végétation en ces lieux . Derrière ce point nommé , se dresse le massif de la composé des cratères et

Il n'existe aucune habitation dans ce secteur en raison d'une activité sismique toujours présente (trois éruptions volcaniques ont eu lieu depuis le mois de Juin 1985).

Le point d'observation est situé au lieu dit à l'aplomb d'une falaise haute de 200 mètres environ.

De ce point la vision est parfaite sur l'ensemble du site, il n'existe aucun obstacle entre le point d'observation et le lieu d'apparition distant de 1500 mètres environ.

COORDONNEES DU LIEU D'OBSERVATION ET D'APPARITION

L'observation a eu lieu du _____ à une altitude de 2360 mètres environ au point côté .177.000 et 39.800 carte I/50 000 IGN.

Situation de l'apparition : Point nommé _____ Altitude 2240 mètres dans _____ Massif de _____ - Coordonnées sur carte IGN I/50 000° - I77.500 et 38.640

La distance entre le point d'apparition et le point d'observation est de 1500 mètres environ à vol d'oiseau.

HEURE DE L'EVENEMENT ET CARACTERISTIQUE DU PHENOMENE :

Les faits ont été constatés le 13 Septembre 1985 à 15 heures, les témoins ont fourni les renseignements suivants concernant l'apparition :

- Dimensions : 2 mètres de Diamètre pour certains - 10 mètres pour d'autres .
- Forme : Croissant - boomerang - boule-sphérique - boule circulaire.
- Couleur : Blanc éclatant - brillant - _____
- Particularité : ensemble compact - aucune ouverture visible
- Déplacement : déplacement oscillatoire horizontal- puis déplacement vertical.
- Durée : 4 à 5 minutes pour certains
8 à 10 pour d'autres
- Bruit : aucun bruit n'a été perçu par les observateurs lors du passage de l'objet au dessus de leurs têtes .
- Trainée : d'après les témoignages cet objet volant ne dégageait aucune trainée.

Chronologie du déplacement : l'objet se déplaçait en mouvement oscillatoire- il a effectué un aller et retour à mi-chemin entre _____ et _____. Arrivé à mi parcours l'objet ~~après~~ a pris une ascendance d'une centaine de mètres pour suivre ensuite une direction Sud-Nord pour certains - Est -Ouest pour d'autre.

DONNEES METEOROLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les données recueillies auprès du Centre de la Météorologie Nationale de _____ et de _____ sont les suivantes pour la journée du 13 Septembre 1985 à 15 heures:

- Visibilité : Visibilité exceptionnelle , air limpide
- Nuage : présence d'une légère trainée Axe Sud- Sud Est / Nord Nord Ouest
- Vent : Vitesse du vent non déterminée
- Humidité relative : de l'ordre de 80%
- Température : 16°
- Gradient de potentiel atmosphérique : Non déterminé
- champ électrique

Aucune anomalie n'a été enregistrée tant sur le plan magnétique qu'électrique ou radio électrique.

GROUPEMENT

COMPAGNIE ~~CHATELAIN~~

UNITÉ

P.V N° 807 / 19 85

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION
DE TEMOIN

AFFAIRE

O. V. N. I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

8530 / 004

RÉFÉRENCES

CE JOUR Quatorze Septembre mil neuf cent quatre-vingt cinq.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Entendons au bureau de notre brigade.

, né le _____ à _____, Gendarme au Peloton Mobile n° 42 à _____ et y demeurant, qui nous déclare à 09 heures 10.-

Le 13 Septembre 1985 à 15 heures, deux personnes se présentent au _____, pour avoir des précisions sur l'évolution de l'éruption et de la piste à suivre pour y accéder. Afin de leur montrer l'itinéraire à suivre, en compagnie des deux individus et du gendarme _____, nous nous sommes approchés de la balustrade pour leur indiquer le balisage. Pendant que je leur donnais les indications, l'attention du gendarme _____, a été attirée par le déplacement aérien d'un objet de couleur blanche brillante, d'une taille assez importante en forme de "croissant". Je n'ai aperçu la chose, que près de la plus grande coulée à hauteur de la _____. Je l'ai vu effectuer à très basse altitude, une descente en suivant les sinuosités du balisage qui mènent à la chapelle et remonter à son point de départ en oscillant. Par la suite il a fait du stationnaire. Je précise qu'il n'a fait aucun mouvement de rotation pour faire cet aller-retour. Puis il est monté à la verticale, sa forme était sphérique. Sa hauteur a dépassé le piton de _____, il a pris la direction plein Nord et il est passé au-dessus du _____. A ce moment là, il avait une forme circulaire, pour moi. L'Adjudant _____, est venu à ma hauteur, je lui ai montré le point. Il a observé et quelques secondes après, plus rien. Cet objet, n'avait aucun bruit. Il est à noter qu'au moment de l'observation, aucune personne ne se trouvait ni dans _____, ni sur la piste menant aux cratères. Les conditions météorologiques étaient excellentes."

S.I. - Nous avons tous été surpris et intrigués par les évolutions bizarres de cet objet. Sa forme ne correspondait nullement à un appareil volant de notre connaissance."

S.I. - Il a pris la direction du Nord et contre le vent. J'ai observé ce phénomène à environ 1,500 Km. à vol d'oiseaux et son envergure, est pour moi d'environ 10 mètres."

S.I. - Sa durée, pour moi est comprise entre 3 et 4 minutes."

Le 14 Septembre 1985 à 09 heures 40.-

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

l'O.P.J.

D'ENQUETE PRELIMINAIRE.

UNITE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N° 807/1985

N° PIÈCE 3

N° FEUILLET 1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

85307004

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour Quatorze septembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, à 9 heures 30, Nous trouvant au bureau de notre brigade à

Nous soussigné(s) Gendarme Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Masculin, né le à

Française

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Marié.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

Peloton Mobile n° 42 à Gendarme.

Désigné pour assurer la permanence au du 13 au 14 septembre 1985, j'ai été témoin à cette occasion de faits qui m'ont paru étranges. Ceux-ci se sont produits dans l'enclos du site, vers 15 heures, le 13 septembre. Mes camarades de faction, l'Adjudant et le gendarme, ainsi que deux civils, ont également été témoins, mais en partie seulement, de ces derniers.

Ainsi tous les cinq, nous avons aperçu, survolant le site, pendant près de 5 minutes, ce que nous pourrions appeler un Objet Volant Non-Identifié.

La description que mon camarade vous a faite de celui-ci et de ses évolutions, est exacte. C'est également ce que j'ai vu dans l'après-midi d'hier, néanmoins, je tiens à vous préciser que je suis le premier à avoir décelé sa présence, alors qu'il se trouvait être stationné sur l'itinéraire balisé menant au cratère.

Je ne puis vous dire s'il se trouvait alors, à même le sol ou dans les airs, mais je me souviens l'avoir aperçu à côté de la croix peinte en blanc sur l'itinéraire et qui annonce la proximité de la. Ainsi je pense être le seul à l'avoir vu parcourir la distance qui le séparait de ce lieu-dit, ce qu'il a fait en très peu de temps, sans bruit, et en suivant parfaitement le tracé de l'itinéraire balisé. Cet objet n'étant inconnu et ses déplacements n'inquiétant, j'ai appelé et les deux personnes qui discutaient avec lui, et qui à leur tour ont pu se rendre compte de l'étrangeté du phénomène, dont nous avons été témoins ensemble pendant près de 4 minutes.

Après concertation, il nous a semblé bon de rendre compte de ces faits au commandant de compagnie de ; aucun de nous ne pouvant trouver d'explication logique à ce que nous venions de voir.

S.I : L'objet aperçu ne se déplaçait que le long de l'itinéraire. De la Chapelle il a effectué un aller retour sur le sentier menant à, pour revenir ensuite sur ce même point et s'élever pour venir en direction.

Le 14 septembre 1985, à 10 heures. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'ai constaté qu'il n'y a rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L' O.P.J

Jean Van der Cruys

[Signature]

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 2854 / 1985

85307004

SONNE
ENDUE

RÉFÉRENCES

Procès-verbal N° 805 du 14 Septembre 1985 de la Brigade de

CE JOUR Seize Septembre mil neuf cent quatre-vingt cinq, à douze heures, au bureau
S SOUSSIGNÉ(S), de la brigade
I - , Gendarme, Agent de Police Judiciaire .

LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

--- Le même jour, nous gendarme , entendons :

, 31 ans, Docteur, demeurant Lotissement à
, né le à , fils de
et de , célibataire, nationalité française,

--- Qui nous déclare : - - - - -

--- Le vendredi 13 Septembre 1985, vers 15 heures, je me trouvais
, en compagnie d'un ami Monsieur et de deux gen-
darmes. - - - - -

--- Il faisait un temps magnifique, le ciel était complètement dégagé. AU pied
du cratère , nous avons vu un objet de couleur très blanche de forme varia-
ble selon la perspective flottant sur place et parfois en forme de "Boomerang".
Cette forme ~~variante~~ laissait supposer un aspect ellicoïdal de l'objet.

--- Cette forme a survolé le pied du cratère puis a disparu rapidement.

--- Je ne peux déterminer la dimension de l'objet, n'ayant pas de repères. A mon
avis, vu la distance cette objet mesurait 2 mètres de diamètre au minimum. - - -

--- La durée du phénomène a été de 8 à 10 minutes environ . - - - - -

--- C'est tout ce que je peux vous dire au sujet de ce phénomène . - - - - -

Le 16 Se ptembre 1985, à 12 heures 15 .

Lecture faite pa r moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien
à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

La personne entendue .

L'A.P.J.

ix mots rayés
s .

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

7

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

85307004

Ce jour 01 Octobre 1985 à 17 heures, nous trouvant à (lieu) au bureau de la brigade de

Nous soussigné(s)

, Gendarme, Officier de Police Judiciaire.

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

Masculin, né le

à

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

FILIAISON

Fils de

et de

DANS LES CAS CI-DESSUS ÉNONCÉS, LES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Marqué

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant n° chemin à , agent des P.T.T. qui nous

déclare :- - - - -

""Le mardi 06 Août 1985 vers 18 heures 15, je me dirigeais vers le pas de et venait de quitter lorsqu'un de mes enfants a attiré mon attention sur une forme lumineuse qui se déplaçait sur la droite. J'ai effectivement aperçu une forme très brillante genre de boule d'un mètre environ de diamètre avec un léger brouillard autour qui semblait suivre cette forme. La couleur était verte claire brillante. - - - - -

""Je me dirigeais vers le pas de bellecombe alors que cette forme allait en sens contraire et sur ma droite, elle était à une distance d'environ trois à quatre kilomètres, j'ai vu cette forme pendant une minute environ après cela a disparu derrière les collines entourants le volcan et à hauteur de la sortie de la en se dirigeant vers le volcan. - - - - -

""Dans le véhicule, se trouvaient également mon épouse et mes deux enfants, toutes ces personnes ont aperçu ce phénomène. - - - - -

""Cela n'avait pas la forme d'une soucoupe plutôt une boule. - - - - -

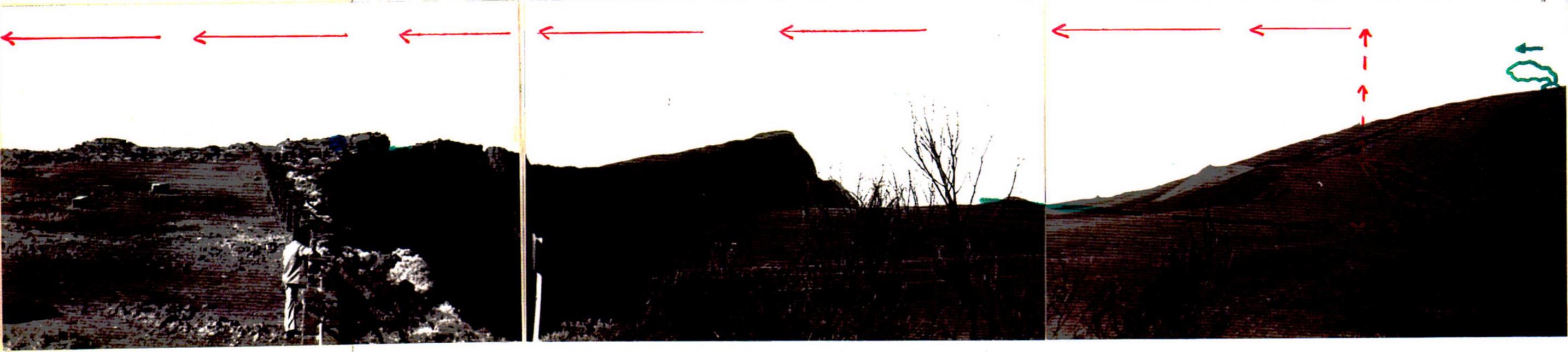
""Lors de cette constatation, je me trouvais seul sur la route, mon beau-frère suivait plus loin en arrière et n'a rien aperçu d'anormal. - - - - -

""Le 01 Octobre 1985 à 17 heures 30. - - - - -

""Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue :

l'O.P.J.



LEGENDE /

- - Point d'Observation (emplacement des témoins)
- ✕ - Première apparition
- ⬭ - Va et vient effectué par l'objet le long du sentier balisé
- ↔ - Distance entre le point d'observation et d'apparition (1500 mètres)
- ← - direction de fuite du phénomène et itinéraire suivi
- 👉 - Cratère (non visible du pas de) en éruption depuis le 6.09.85, dégageant masse d'air chaud se dirigeant dans l'axe où l'objet a disparu (sensiblement Sud Nord).